

**CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 Avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

**Nombre de conseillers**

**En exercice** : 09  
**Présents** : 09  
**Votants** : 09  
**Excusés** : 00  
**Absents** : 00  
**Pouvoirs** : 00

**Date de convocation** : 29/03/2024.

**Présents** : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry.

**Excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : Mme MAJKA Christelle.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26/02/2024, est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°12-2024 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1.**

Madame Christine Leboeuf, 3ème Adjointe déléguée aux finances, indique aux membres du Conseil Municipal que, suite à une erreur lors de la transmission des résultats par la Trésorerie au moment de la réalisation du budget primitif 2024, il convient de prendre une décision budgétaire modificative comme suit :

002 – Résultat de fonctionnement reporté	- 1 218.70 €
74111 – Dotations forfaitaires	+ 1 218.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1.

**Délibération n°13-2024 : VOTE DES TAXES LOCALES.**

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante :

TAXE FONCIERE BATI	38.34 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41.96 %
TAXE D'HABITATION	12.93 %

**Délibération n°14-2024 : ACHAT TONDEUSE AUTOPORTÉE – JOHN DEERE Z740R.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la tondeuse autoportée CUP CADET achetée en 2014 et devenant trop vieillissante, par une nouvelle plus récente de la marque JOHN DEERE modèle Z740R.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'acheter la tondeuse autoportée JOHN DEERE et décide de retenir le devis n°337842 du 09/04/2024 établi par l'entreprise EQUIP'JARDIN pour un montant de 10 650.00 € HT.

**Délibération n°15-2024 : REPRISE DE LA TONDEUSE CUP CADET (N° INVENTAIRE : 2014004).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise EQUIP'JARDIN propose une reprise de la tondeuse CUP CADET à hauteur de 1300 €, somme déduite suite la facture d'achat de la tondeuse JOHN DEERE Z740R.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la reprise de la tondeuse CUP CADET par l'entreprise EQUIP'JARDIN

✚ **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Equipements salle des fêtes :** Madame MAJKA Christelle fait un point sur les équipements d'électroménager de la salle des fêtes évoqués lors du dernier conseil municipal. Il est prévu de demander d'autres devis. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.
  - **Manifestation de foot :** Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la finale coupe du cher des vétérans se tiendra le 31 mai prochain à Soulangis. A cet effet, le Président de l'AS Soulangis a demandé un arrêté fermant le chemin passant derrière le stade pendant la durée de la manifestation afin de réguler le flux de véhicule.
  - **Nature 18 :** Madame VALLENET Emeline, fait un point sur la dernière réunion avec Nature 18 ayant eu lieu le 27 mars dernier. Trois actions sont prévues. Une à destination des élus (végétalisation de la cour de l'école, fonctionnalité des haies champêtres), une autre pour les services municipaux (mettre des éco-mousseurs sur les robinets des bâtiments publics, végétalisation du cimetière) et enfin une action à destination des habitants (potentielle distribution d'éco-mousseurs aux habitants en fonction des coups à supporter par la Mairie, sensibilisation aux économies d'eau maison et jardin organisé avec la bibliothèque de Soulangis).
- Bibliothèque :** Monsieur LEMONNIER Thierry demande s'il est possible de changer les robinets de la bibliothèque car actuellement c'est un système de bouton poussoir qui consomme énormément d'eau.
- **Aménagement de l'école :** Monsieur le Maire a recontacté les entreprises ayant effectué les devis pour l'aménagement de la cour de l'école suite aux demandes des maitresses. Ces devis doivent être révisés pour mettre en place des dalles en mousse et non du gazon synthétique. Un point sera effectué avec les maitresses et madame LEBOEUF Christine.
  - **Organisations diverses :** Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 11h15 à la Mairie. Elections européennes : 9 juin prochain, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de s'organiser pour tenir bureau de vote durant la journée.
  - Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 19h30

Le Maire

Le secrétaire de séance